

**Séance du 11 mai 2021****Délibération n° 2021-76**

L'an deux mil vingt et un, le 11 du mois de mai à 20 heures, se sont réunis, à Isle-et-Bardais, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 30 avril 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Madame Nathalie ROUGIER, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) :

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET

Assistaient également à la réunion : Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	
N° : 7.5	Thème : Subventions

<b>Objet : Demande subventions randonnée</b>
----------------------------------------------

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération n°2020-72 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative aux délégations du pouvoir du conseil communautaire au Président ;
- VU** l'inscription d'espaces, sites ou itinéraires inscrits au Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires ;
- VU** la fiche guide des aides du Département dans le cadre d'Allier pleine nature ;

**Considérant** que l'inscription de sentiers au PDESI implique l'entretien des équipements de la communauté de communes ;

**Considérant** que la subvention départementale se divise en trois types de travaux : travaux de fonctionnement ; travaux de sécurisation et travaux de signalétique ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

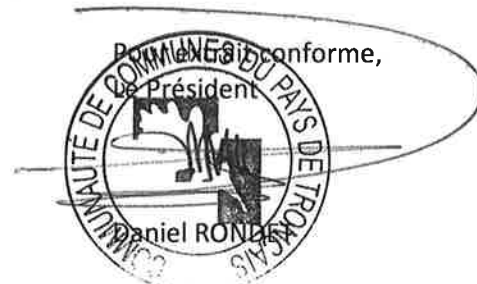
**Article 1 :** de préciser que la communauté de communes a entrepris :

- 55 143,94 € TTC de travaux de fonctionnement au titre de l'année 2021 ;
- 1 942,15 € TTC de travaux de sécurisation au titre de l'année 2021 ;
- 18 008,92 € TTC de travaux de signalétique au titre de l'année 2021.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à solliciter la subvention du Conseil Départemental.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 11 mai 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Bonne et conforme,  
Le Président  
  
Daniel RONDESAIS

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays de Troisvallis. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TROISVALLIS' around the perimeter and a central emblem. A signature is written over the stamp, and the name 'Daniel RONDESAIS' is printed below it.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)